

Une facture commerciale rédigée en espagnol, légalisée par les responsables consulaires uruguayens, en cinq exemplaires, doit accompagner chaque expédition. Ces documents doivent indiquer le nom et le pavillon du navire ou le nom du transporteur, le numéro du connaissement, la valeur FOB, ainsi que la description de tous les frais jusqu'à concurrence de la valeur CIF, les détails sur l'emballage, les mesures et le poids brut. Les honoraires consulaires ne sont pas compris dans la facture commerciale et ils seront perçus en Uruguay. Les frais afférents à toutes les légalisations consulaires peuvent être modifiés sans préavis.

Un exemplaire original en anglais du connaissement doit être légalisé par les responsables consulaires uruguayens, ainsi que deux traductions espagnoles du document. Si les marchandises doivent être expédiées d'un port n'ayant pas de bureau consulaire, veuillez communiquer avec un responsable uruguayen au Canada (voir chapitre V), qui vous fera des recommandations en conséquence.

Les autorités uruguayennes peuvent exiger des documents supplémentaires, notamment des listes de colisage, des certificats d'assurance et des certificats d'origine. Dans certains cas, elles demanderont d'autres certificats, notamment sanitaires, vétérinaires ou de vente libre.

## **Conditions et modes de paiement habituels**

Les conditions de crédit pour la plupart des importations peuvent être faites pour une durée maximale de 180 jours à partir de la date du connaissement; celles qui concernent les importations de biens d'équipement peuvent toutefois être établies pour une durée allant jusqu'à 10 ans, les paiements se faisant tous les 3 ou 6 mois.

## **Normes des produits**

Les exportateurs canadiens doivent se conformer aux normes et aux stipulations exigées par l'importateur; elles sont, dans la plupart des cas, conformes aux normes internationales.

## **Brevets et marques de commerce**

Les brevets sont enregistrés pour une durée de 15 ans et doivent être publiés dans un délai de 36 mois. La période d'opposition à un enregistrement est de 20 jours. Les marques de commerce enregistrées en Uruguay peuvent être